

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ecole des sports et des parasports 2026-2027

☐ **Dossier Complet**



- | | | |
|--------------------------------|---|--------------------------|
| - Gymnase de Bouillé-Loretz | : Mardi 16h45 (Enfants nés entre 2019-2022) | ☐ |
| - Ste Verge (Complexe) sportif | : Mardi 16h45 (2016-2019) | ☐ |
| | : Mercredi 16h30 (2019-2022) | ☐ |
| - Gymnase de Jean Rostand | : Jeudi 17h15 (2011-2020) PARASPORTS | ☐ |
| - Gymnase de St Varent | : Samedi 10h15 (2019-2022) | ☐ |

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE:

AGE : ECOLE DE CLASSE :

COMMUNE DE RESIDENCE :

CLUB SPORTIF (si pratiquant):

Pour tous renseignements complémentaires :



Guichet Unique Sportif
46, rue de la Diligence
79100 SAINTEVERGE
Tél. : 05.49.66.76.36

E-mail : sports@thouars-communaute.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom/Prénom du représentant légal :

Situation familiale :

Marié ☐ Vie maritale ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ Veuf ☐

<u>Nom /prénom du père</u>	<u>Nom/prénom de la mère</u>
<u>Adresse</u> :	<u>Adresse</u> :
.....	
<u>Code postal</u> :	<u>Code postal</u> :
<u>Commune</u> :	<u>Commune</u> :
<u>Tél</u> :	<u>Tél</u> :
<u>Portable</u> :	<u>Portable</u> :
<u>Téléphone professionnel</u> :	<u>Téléphone professionnel</u> :
<u>Mail</u> :	<u>Mail</u> :
<u>Profession et employeur</u> :	<u>Profession et employeur</u> :
.....	

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Le présent **dossier** dûment rempli, (un dossier par enfant)
- **Le règlement** des frais d'inscription
- Un **questionnaire relatif à l'état de santé du mineur**

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception de l'ensemble de ces pièces.

TARIFICATION

L'accès à l'école des sports pour la saison 2026/2027 se fera sur la base tarifaire unique suivante:

- **30,00 euros pour l'année** et par enfant

(Règlement à l'ordre du trésor public)

Pour information, 2 séances d'essais gratuites, le chèque sera encaissé à partir de la 3ème séance

ATTESTATION

Je soussigné(e)autorise

ma fille, mon fils (1) :

☐ à rentrer seul(e)

☐ à rentrer en compagnie de ses parents uniquement

☐ à rentrer en compagnie de Monsieur ou Madame (1) :

Coordonnées des personnes susceptibles de rentrer avec l'enfant:

.....

.....

à l'issue de l'activité pratiquée au sein de l'Ecole des Sports Intercommunale

Fait à le

(signature)

(1) Rayer la mention inutile.

ATTESTATION REGLEMENT

NOM, PRENOM DE L'ELEVE :

.....

Je soussigné (e) (nom du représentant légal) :

.....

déclare avoir reçu ce jour un exemplaire du règlement intérieur de l'école des sports intercommunale pour la saison 2026-2027 et m'engage à prévenir le coordinateur en cas d'absence.

SAINTE VERGE, le.....

Signature du représentant légal :



Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mère, Père, tuteur légal * de :

Né(e) le :

A :

Déclare exercer l'autorité parentale sur mon fils, ma fille*.

Déclare accepter que **l'école des sports intercommunale** procède, à titre gracieux, à l'enregistrement (films ou photographies) des prestations que mon fils, ma fille* effectuera dans le cadre des activités physiques et sportives proposées au sein de cet établissement.

J'autorise, à titre gracieux, **l'école des sports intercommunale** à procéder à la diffusion des enregistrements des prestations citées ci-dessus, afin d'enrichir ses différents supports de communication.

Je renonce à toute action à l'encontre de **l'école des sports intercommunale** du fait des exploitations citées ci-dessus en tout ou partie quelle qu'en soit la date ou la forme.

Fait à
Le

* Rayer la mention inutile

ANNEXE

QUESTIONNAIRE relatif à l'état de santé du mineur

NOM et PRÉNOM de l'enfant :

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille ☐ un garçon ☐	Ton âge : ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐



Établissement sportif n° ET000585

déclaré le 7 mai 2008 auprès de la

D.D.J.S. des Deux-Sèvres.

REGLEMENT INTERIEUR

ECOLE DES SPORTS et ECOLE DES PARASPORTS

1. GÉNÉRALITÉS :

L'école des sports intercommunale est une structure déclarée "Établissement Sportif" auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports accueillant des enfants de 4 à 11 ans pendant la période scolaire (de septembre à juin). A ce titre, les enfants sont regroupés sur 2 tranches d'âges 4-7 et 7-10 ans. 5 cycles sont proposés chaque année à raison de 5 ou 6 séances par cycle.

2. ADHÉSION :

L'école des sports intercommunale est ouverte aux enfants scolarisés dès la classe de MS et jusqu'en CM2 (4 à 10 ans), sur toutes les communes appartenant à la Communauté de Communes du Thouarsais.

Pour cette année, l'école des sports intercommunale sera ouverte aux enfants de 6 à 15 ans en situation de handicap. L'adhésion est effective à chaque rentrée scolaire selon la tarification en vigueur. Un questionnaire relatif à l'état de santé de l'enfant mineur sera obligatoirement demandé lors de l'inscription accompagné le cas échéant d'un certificat médical. Pour le bon déroulement de la saison l'enfant est inscrit sur un site et un jour unique pour l'année complète.

3. HORAIRES :

L'école des sports fonctionne selon les modalités suivantes :

- Mardi 16h45 -17h45 à Bouillé-Loretz (groupe 4 à 7 ans)
- Mardi 17h-18h au complexe sportif de Ste Verge (groupe 7 à 10 ans)
- Mercredi 16h30 -17h30 au complexe sportif de Ste Verge (groupe 4 à 7 ans)
- Jeudi 17h15 -18h15 au gymnase de Jean Rostand (PARASPORTS de 6 à 15 ans)
- Samedi 10h15 -11h15 à Saint-Varent (groupe 4 à 7 ans)

Hors vacances scolaires. Le respect des horaires est impératif pour le bon déroulement des activités. Les horaires mentionnés comprennent un temps d'accueil de 15 minutes avant et après l'activité. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires.

4. ENCADREMENT :

L'école des sports est encadrée par des éducateurs sportifs diplômés et reconnus comme tels auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Ces derniers sont employés par les collectivités locales (au sein du Guichet Unique Sportif) ou par les associations sportives amenées à participer dans le cadre de ce dispositif.

5. LIEUX DE PRATIQUE :

Plusieurs lieux de pratique sont destinés aux activités :

Complexe sportif

Gymnase de Jean Rostand

Gymnase de St Varent

Gymnase de Bouillé-Loretz.

6. TENUE :

Dans le cadre des activités sportives programmées, des vêtements adaptés sont obligatoires en fonction, bien sûr, de l'activité sportive prévue.

7. RELATION PARENTS / STRUCTURE :

Un coordinateur est chargé, pour la bonne marche de l'École des Sports, des relations avec les parents. Ceux-ci doivent s'adresser systématiquement au coordinateur pour toutes demandes concernant l'enfant (autorisations, absences, transports...). Les coordonnées de la personne référente seront communiquées aux parents lors de chaque rentrée sportive.

Il est demandé aux parents ou accompagnateurs, de se présenter avec l'enfant dès l'arrivée pour signaler sa présence. Il en sera de même pour la fin de la séance où il est impératif de signaler son départ.

8. ENGAGEMENT :

L'assiduité aux séances est indispensable pour une bonne organisation. Un état des fréquentations sera systématiquement effectué et les absences non justifiées seront signalées aux parents. Les absences répétitives aux séances pourront entraîner la fin de la participation aux activités de l'enfant. De plus, lorsque l'enfant est absent à une séance, les parents devront obligatoirement informer le coordinateur dans les meilleurs délais.

Le remboursement des droits d'adhésion pourra être sollicité en cas de maladie ou de déménagement sur présentation d'un justificatif.

9. SORTIE DES ENFANTS :

Il est impérativement demandé aux parents de remplir un formulaire de sortie lorsque l'enfant quitte l'école des sports seul ou avec une tierce personne.

10. ASSURANCE / SÉCURITÉ :

L'école des sports est assurée en responsabilité civile couvrant les activités sportives et les déplacements en car.

La responsabilité de l'école des sports est engagée uniquement durant les horaires des activités. L'école des sports décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est donc conseillé de ne pas apporter d'objets de valeurs pendant les séances.

11. PAPIERS A FOURNIR :

Lors de l'inscription de l'enfant, les parents devront remplir un dossier d'inscription comprenant une autorisation de sortie, une autorisation de procurer des soins si besoin, un questionnaire relatif à l'état de santé de l'enfant mineur, éventuellement un certificat médical. Le règlement en carte bleue, en espèces ou en chèques.

12. TRAITEMENT MÉDICAL :

Certains enfants peuvent présenter une pathologie nécessitant l'administration de médicaments en cas d'urgence ou d'aménagement particulier. Nous demandons aux parents de prévenir le responsable coordinateur afin que le service puisse prendre toutes les mesures nécessaires de prévention.

Il sera demandé aux parents de fournir une trousse nominative dans laquelle figureront les médicaments et l'ordonnance de l'enfant.

Un enfant ne devra à aucun moment être en possession de médicaments.

13. PAIEMENT :

Les paiements devront être établis par Carte bleue, en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public. Aucun remboursement ne sera effectué dès lors que la rentrée sportive sera effective.

14. SUPPORTS VIDÉOS / PHOTOGRAPHIES :

La fiche d'inscription fait état d'une autorisation de photographier et filmer les enfants participant aux activités de l'école des sports. Il est demandé à chaque parent de bien vouloir autoriser les films et photographies pour permettre de doter l'école des sports de supports de communication pédagogiques pour alimenter les diverses communications.

15. EN CAS D'ACCIDENT :

Lors d'un incident ou accident lié à la pratique de son activité, l'école des sports, par l'intermédiaire du coordinateur, s'engage à prévenir les parents, à ne jamais laisser l'enfant seul et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa prise en charge.

16. ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

L'inscription d'un enfant à l'école des sports entraîne automatiquement l'acceptation du présent règlement intérieur par les familles et l'engagement à participer à toutes les activités proposées.